

# TARIFS MENSUELS 2023 – 2024 (sur 10 mois)

## EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES

### Ecole, Collège, Lycée Général, Lycée Technologique, Post Bac

ECOLE	Scolarité <small>(y compris activités culturelles et sportives)</small>	Restauration <small>4 repas par semaine</small>
Maternelle	40.00 €	21.00 €
Primaire CP	47.00 €	21.00 €
Primaire CE et CM	49.00 €	21.00 €

+

\* La participation supplémentaire aux frais de cantine (pour quatre repas par semaine) comprend la préparation et le nettoyage des locaux, la surveillance pendant et après le repas et les investissements. Les repas vous seront facturés par la société de restauration de la Communauté Urbaine d'Alençon (C.U.A.).

COLLEGE	Scolarité	Restauration (1) <small>Prix unitaire pour un repas</small>
Sixième	61.50 €	6.25 €
Cinquième	76.00 €	
Quatrième	76.00 €	
Troisième	78.00 €	

+

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	Scolarité	Restauration (2) <small>Prix unitaire pour un repas</small>
Seconde	79.00 €	6.25 €
Première	90.00 €	
Terminale	90.00 €	

+

POST BAC	Scolarité	Restauration (2) <small>Prix unitaire pour un repas</small>
BTS *	90.00 €	6.25 €

+

\* Tarif BTS sur 9 mois

#### Autres tarifs :

- Repas exceptionnel self pour les externes: 6.25 €
- Garderie et étude surveillée : forfait mensuel de 40.00 €
- La cotisation Apel sera facturée avec la facturation annuelle (sauf avis contraire de votre part, par écrit).

#### (1) Pour les collégiens :

La restauration du midi n'est pas intégrée à la facturation. Elle doit être réglée par l'alimentation d'un porte-monnaie électronique disponible sur Ecole-Directe. Les repas seront décomptés au réel.

#### (2) Pour les lycéens et BTS uniquement :

La demi-pension (repas du midi) a été calculée sur la base d'un passage au self (repas à 6.25 €). Cependant, les lycéens ont le choix de déjeuner soit au self soit à la cafétéria (facturation selon menu consommé).

Aussi, **la restauration du midi n'est pas intégrée à la facturation**. Elle doit être réglée par l'alimentation d'un porte-monnaie électronique disponible sur Ecole-directe.

**Cafétéria** : Tous les lycéens et étudiants Post Bac (externe, demi-pensionnaire ou interne) ont la possibilité de se restaurer au moment des récréations (ventes de boissons chaudes, viennoiseries, eau, soda, barres chocolatées...). Ces achats sont indépendants des frais de scolarité, de demi-pension et d'internat. Ils font l'objet d'une facturation séparée dont les familles doivent s'acquitter en alimentant un porte-monnaie électronique via Ecole-Directe

# TARIFS MENSUELS 2023-2024 (sur 10 mois)

## INTERNES

Collège, Lycée Général, Lycée Technologique, Post Bac

COLLEGE	Scolarité	Internat 4 nuits par semaine	Coût mensuel facturé	Demi-pension (1) 5 Repas du midi
Sixième	61.50 €	256.50 €	318.00 €	106.25 €
Cinquième	76.00 €	256.50 €	332.50 €	106.25 €
Quatrième	76.00 €	256.50 €	332.50 €	106.25 €
Troisième	78.00 €	256.50 €	334.50 €	106.25 €

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	Scolarité	Internat 4 nuits par semaine	Coût mensuel facturé	Demi-pension (2) 5 Repas du midi
Seconde	79.00 €	241.30 €	320.30 €	93.75 €
Première	90.00 €	241.30 €	331.30 €	93.75 €
Terminale	90.00 €	241.30 €	331.30 €	93.75 €

POST BAC	Scolarité	Internat 4 nuits par semaine	Coût mensuel facturé	Demi-pension (2) 5 Repas du midi
BTS *	90.00 €	236.00 €	326.00 €	102.78 €

\* Tarif BTS sur 9 mois

### Autres tarifs :

- La cotisation Apel sera facturée avec la facturation annuelle (sauf avis contraire de votre part, par écrit).
- Accueil à l'internat le dimanche soir : 35.00 € par mois

### (1) Pour les collégiens :

La restauration du midi n'est pas intégrée à la facturation. Elle doit être réglée par l'alimentation d'un porte-monnaie électronique disponible sur Ecole-Directe. Les repas seront décomptés au réel.

### (2) Pour les lycéens et BTS uniquement :

La restauration (repas du midi) a été calculée sur la base d'un passage au self (repas à 6.25 €). Cependant, les lycéens et les étudiants ont le choix de déjeuner soit au self soit à la cafétéria (facturation selon menu consommé).

Aussi, **la restauration du midi n'est pas intégrée à la facturation**. Elle doit être réglée par l'alimentation d'un porte-monnaie électronique disponible sur Ecole-directe.

**Le coût de l'internat** englobe : l'hébergement, le petit déjeuner, le goûter, le repas du soir et l'étude surveillée 4 jours par semaine.

**Absences des internes :** Une réduction pourra être effectuée sur demande écrite de la famille pour une absence pour maladie (sur présentation d'un justificatif) d'une durée supérieure ou égale à 1 semaine.

**Cafétéria :** Tous les lycéens et étudiants Post Bac (externe, demi-pensionnaire ou interne) ont la possibilité de se restaurer au moment des récréations (ventes de boissons chaudes, viennoiseries, eau, soda, barres chocolatées...). Ces achats sont indépendants des frais de scolarité, demi-pension et d'internat. Ils font l'objet d'une facturation séparée dont les familles doivent s'acquitter en alimentant un porte-monnaie électronique via Ecole-Directe.

# TARIFS MENSUELS 2023 – 2024 (sur 10 mois)

## EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES

### Lycée Professionnel

LYCEE PROFESSIONNEL	Scolarité		Restauration (1) Prix unitaire pour un repas
Troisième Prépa Métiers	79.00 €	+	6.25 €
	Scolarité		Restauration (2) Prix unitaire pour un repas
Seconde GA	79.00 €		6.25 €
Première GA	90.00 €	+	
Terminal GA	90.00 €		
	Scolarité		Restauration (2) Prix unitaire pour un repas
Seconde MS	99.00 €		6.25 €
Première MS	104.00 €	+	
Terminale MS filière "Bleu"	104.00 €		
Terminale MS filière "Rouge"	104.00 €		

#### Autres tarifs :

- Repas exceptionnel self pour les externes: 6.25 €
- La cotisation Apel sera facturée avec la facturation annuelle (sauf avis contraire de votre part, par écrit).

#### (1) Pour les collégiens :

La restauration du midi n'est pas intégrée à la facturation. Elle doit être réglée par l'alimentation d'un porte-monnaie électronique disponible sur Ecole-Directe. Les repas seront décomptés au réel.

#### (2) Pour les lycéens uniquement : Montant estimatif

La demi-pension (repas du midi) a été calculée sur la base d'un passage au self (repas à 6.25 €)

Cependant, les lycéens ont le choix de déjeuner soit au self soit à la cafétéria (facturation selon menu consommé).

Aussi, la restauration du midi n'est pas intégrée à la facture annuelle. Elle doit être réglée par l'alimentation d'un porte-monnaie électronique disponible sur Ecole-directe.

Pour les bac pro métiers de la sécurité, lors des stages

**Cafétéria :** Tous les lycéens et étudiants Post Bac (externe, demi-pensionnaire ou interne) ont la possibilité de se restaurer au moment des récréations (ventes de boissons chaudes, viennoiseries, eau, soda, barres chocolatées...). Ces achats sont indépendants des frais de scolarité, demi-pension et d'internat. Ils font l'objet d'une facturation séparée dont les familles doivent s'acquitter en alimentant un porte-monnaie électronique via Ecole-Directe.

# TARIFS MENSUELS 2023 – 2024 (sur 10 mois)

## INTERNES - Lycée Professionnel

LYCEE PROFESSIONNEL	Contribution familiale	Internat 4 nuits par semaine	Coût réel mensuel	Demi-pension <b>(1) (2)</b> 5 repas du midi
Troisième Prépa Métiers	79.00 €	226.10 €	305.10 €	93.75 €
Seconde AGOrA	79.00 €	210.90 €	289.90 €	87.50 €
Première AGOrA	90.00 €	203.30 €	293.30 €	84.38 €
Terminal AGOrA	90.00 €	180.50 €	270.50 €	78.13 €
Seconde MS	99.00 €	210.90 €	309.90 €	87.50 €
Première MS	104.00 €	226.10 €	330.10 €	100.00 €
Terminale MS filière "Bleu"	104.00 €	195.70 €	299.70 €	81.25 €
Terminale MS filière "Rouge"	104.00 €	195.70 €	299.70 €	90.63€

### Autres tarifs :

- La cotisation Apel sera facturée avec la facturation annuelle (sauf avis contraire de votre part, par écrit).
- Accueil à l'internat le dimanche soir : 35.00 € par mois

### (1) Pour les collégiens :

La restauration du midi n'est pas intégrée à la facturation. Elle doit être réglée par l'alimentation d'un porte-monnaie électronique disponible sur Ecole-Directe. Les repas seront décomptés au réel.

### (2) Pour les lycéens uniquement :

La demi-pension (repas du midi) a été calculée sur la base d'un passage au self (repas à 6.25 €). Cependant, les lycéens ont le choix de déjeuner soit au self soit à la cafétéria (facturation selon menu consommé).

Aussi, la **restauration du midi n'est pas intégrée à la facturation**. Elle doit être réglée par l'alimentation d'un porte-monnaie électronique disponible sur Ecole-directe.

**Le coût de l'internat** englobe : l'hébergement, le petit déjeuner, le goûter, le repas du soir et l'étude surveillée 4 jours par semaine.

**Absences des internes** : Une réduction pourra être effectuée sur demande écrite de la famille pour une absence pour maladie (sur présentation d'un justificatif) d'une durée supérieure ou égale à 1 semaine.

### **Pour la détermination des tarifs de demi-pension et internat, il a été tenu compte de l'absence des élèves en raison des stages :**

- 3ème Prépa Pro : 4 semaines au cours de l'année scolaire.
- 2nde AGOrA : 3 semaines au cours de l'année scolaire. Les 4 autres semaines s'effectuent après la fin de l'année scolaire.
- 1ère AGOrA : 4 semaines au cours de l'année scolaire. Les 4 autres semaines s'effectuent après la fin de l'année scolaire.
- Terminale AGOrA : 8 semaines au cours de l'année scolaire.
- 2nde MS : 3 semaines au cours de l'année scolaire. Les 4 autres semaines s'effectuent après la fin de l'année scolaire.
- 1ère MS : Pas de déduction de l'internat pour les 3 semaines (Ecole de Police, Sdis, et gendarmerie) car les stages se déroulent à St François ou en internat. Durant ces stages, seuls les repas du midi seront refacturés.
- Terminale MS filière "Bleu" : 8 semaines au cours de l'année scolaire. Pas de déduction de l'internat pour les 3 semaines (Ecole de Police, gendarmerie) car les stages se déroulent à St François ou en internat. Durant ces stages, seuls les repas du midi seront refacturés.
- Terminale MS filière "Rouge" : 8 semaines au cours de l'année scolaire. Pas de déduction pour les 2 semaines (Sdis) car les stages se déroulent à St François ou en internat. Durant ces stages, seuls les repas du midi seront refacturés.

**Cafétéria** : Tous les lycéens et étudiants Post Bac (externe, demi-pensionnaire ou interne) ont la possibilité de se restaurer au moment des récréations (ventes de boissons chaudes, viennoiseries, eau, soda, barres chocolatées...). Ces achats sont indépendants des frais de scolarité, demi-pension et d'internat. Ils font l'objet d'une facturation séparée dont les familles doivent s'acquitter en alimentant un porte-monnaie électronique via Ecole-Directe.